

Charte de prêt d'instruments de musique Médiathèque Cœur de Ville de Vincennes

La Médiathèque Cœur de Ville souhaite faciliter l'accès à la pratique musicale amateur en proposant des outils, des contenus et une médiation autour des objets musicaux. Désormais, des instruments de musique sont empruntables à l'Espace musique (guitares, ukulélés, instruments du monde...).

Conditions générales :

L'emprunt d'instruments de musique est accessible aux abonnés du réseau des médiathèques de Vincennes. Pour utiliser ce service, chaque abonné ou son représentant légal doit prendre connaissance de cette charte et la signer lors de son premier emprunt.

L'emprunteur est responsable pendant toute la durée du prêt et jusqu'à vérification du matériel. En cas de non restitution de l'objet et de ses accessoires quelle qu'en soit la cause (perte, vol, ou détérioration), l'emprunteur est tenu de remplacer à l'identique, tout élément du pack en cas de détérioration, de vol ou de perte.

La médiathèque prête des objets ou instruments de musique mais ne forme pas les abonnés à leur utilisation. L'abonné se familiarisera avec l'instrument/objet par ses propres moyens (notice, mode d'emploi, méthodes d'apprentissage, tutos internet, ...).

Modalités de prêt :

Chaque abonné peut emprunter un instrument à la fois pour une durée d'1 mois. Les réservations d'objets sont possibles via le site internet ou sur simple demande par téléphone ou sur place.

L'emprunt sur des cartes « jeunesse » est possible en présence du responsable légal de l'enfant.

Les prêts et les retours se font exclusivement à l'Espace Musique de la Médiathèque Cœur de Ville auprès d'un bibliothécaire (pas d'enregistrement possible avec les automates, pas de retour dans les boites extérieures).

L'inventaire du matériel sera fait en présence de l'usager, avant le prêt et au moment du retour.

Eléments techniques :

L'emprunteur veillera à prendre soin de l'objet : ne pas l'exposer à de grands écarts de température, le protéger des coups et chocs divers, ne pas le stocker dans un environnement humide...

En cas de problème, ne pas hésiter à contacter un membre du personnel de la Médiathèque en vous rendant à l'Espace Musique de la Médiathèque Cœur de Ville, par téléphone au 01.43.95.67.49 ou par mail à l'adresse bibliothèques@vincennes.fr

CONTRAT DE PRÊT PACK INSTRUMENTS DE MUSIQUE

La Médiathèque de Vincennes met à votre disposition c	La	Médiathèque	de	Vincennes	met à	votre	disposition	ce
---	----	-------------	----	-----------	-------	-------	-------------	----

Pack
En l'empruntant vous vous engagez à :
• Respecter la durée d'emprunt de 4 semaines, renouvelable une fois si le pack ne fait pas l'objet d'une réservation.
• Rendre le pack dans son intégralité. La liste du matériel est indiquée dans chaque pack.
 Prendre soin du matériel et notamment : → Le tenir éloigné de toutes sources d'eau ou de chaleur → Ranger les instruments dans leur housse de protection après chaque utilisation
La vérification et le nettoyage des instruments seront assurés par les bibliothécaires au retour du prêt.
• Remplacer à l'identique, sur présentation d'une facture provenant d'un magasin de musique agréé, tout élément du pack en cas de détérioration, de vol ou de perte.
En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prendra toutes les dispositions utiles pour en assurer le retour (Lettres de rappel, suspension de prêt, remboursement).
Je soussigné(e), nom, prénom de l'emprunteur ou du responsable légal pour les mineurs, m'engage à respecter ce contrat de prêt et à adhérer à la charte de prêts d'instruments de musique de la Médiathèque de Vincennes.
NOM, Prénom :
N° d'abonné :
Responsable légal de l'enfant :
Nom, prénom :

Date : Signature :

N° d'abonné :